

# **RFID dans les bibliothèques, une mauvaise idée pour PARIS?**

**Par les syndicats CGT et Supap-FSU de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris**

La Ville de Paris a décidé d'équiper, sans réflexion aucune, l'ensemble de ses bibliothèques du système RFID. Cette technologie, semblable à celle du « pass navigo » à la RATP, utilise le principe d'une puce qui émet des radiofréquences, sensée remplacer l'usage du code-barres.

## **. RFID, la nouvelle pensée unique ?**

Bien que l'élite de la bibliothéconomie fasse preuve d'un enthousiasme sans borne pour l'introduction de la RFID dans les bibliothèques (couverture de « Livre Hebdo », articles dans la revue professionnelle « BBF », biblioblogueurs, chargés de mission de toutes sortes), et qu'elle pense urgent de faire entrer notre vieux pays dans la modernité supposée, force est de constater qu'à Paris, cette technologie ne fonctionne pas.

L'expérience des premiers établissements équipés nous prouve que la RFID se révèle inefficace, coûteuse, déshumanisante, dangereuse pour l'environnement, inutile et peut être dangereuse pour la santé. Voici pourquoi.

## **. Un système compatible avec tous les supports?**

La Mairie de Paris s'est déjà équipée de différentes formes de puces. Les platines qui lisent ces puces ont, quand à elles, été acquises par un marché divisé entre deux fournisseurs .... Concurrents ! Les systèmes sont compatibles, nous assure-t-on, par contre ils n'ont pas les mêmes normes d'antivol ! Il suffirait, paraît-il d'activer seulement un nouveau protocole. Néanmoins les rares établissements déjà équipés ne sont pas tous compatibles entre eux !

CD, DVD, textes lus ... c'est la panique la plus totale, car chaque élément d'un document est équipé d'une puce (ainsi un coffret de 4 CD est équipé de six puces : quatre pour les CD, une pour le livret et une pour le boîtier du coffret !). Il est pratiquement impossible de contrôler un double CD ou DVD, car les puces s'

« autoparasitent ». Ce problème surgit également lors de l'équipement de document avec une couverture ou une encre métallique (notamment la collection SF de Robert Laffont). Les puces sont tous simplement illisibles. Les experts en RFID sont perplexes : il n'y a aucunes solutions pour résoudre ce « soucis » à ce jour.

Par ailleurs, les puces ont une épaisseur qui n'est pas égale sur toute leur surface. Ainsi de nombreux usagers reviennent en se plaignant de ne pouvoir lire leurs DVD empruntés. Il est notable que ces difficultés interviennent sur tous types d'appareils : lecteur DVD de salon, ordinateur fixe ou portable, console de jeux.

## **. Bientôt tous des machines ?**

L'objectif de la Ville de Paris est d'installer des automates de prêt dans ses bibliothèques. Actuellement, le temps passé par les bibliothécaires à la banque de prêt leur permet de voir concrètement ce qui sort et de se rendre compte du type de lecteur qui emprunte. Les automates suppriment l'opportunité de voir les documents vivre leur vie au prêt comme au retour.

Avec la RFID, cet objectif est déjà atteint. Plus besoins d'automates, il est déjà là : l'agent qui prend les documents des mains du lecteur (invisible) ne les regarde même plus, il a les yeux rivés sur l'écran et place les documents sur la platine sans se soucier de ce qui est emprunté. La transaction va-t-elle fonctionner ? Avec le code-barres, au moins, l'agent a le temps, s'il le souhaite, de jeter un oeil sur le titre du document, puisque celui-ci est sur la même surface que le fameux code-barres

## **. Un système pratique, efficace, et rapide ?**

Le système RFID est censé remplacer l'usage du code-barres. A Paris, ce n'est pourtant pas le cas. On est dans l'abondance : c'est RFID et code-barres !

Le circuit du document, de la réception à la mise en rayon, est identique que ce soit avec la RFID ou le code-barres, soit sept étapes.

Le gain de temps est inexistant. C'est même le contraire, car en plus de la saisie, il faut encoder tous les documents afin d'inscrire le code-barres dans la puce (tous le monde suit ?). Sans parler des tentatives des bibliothécaires pour cacher ce gros carré blanc qu'il est si tentant d'arracher. Quant à la banque de prêt et de retour, les platines de reconnaissance interfèrent parfois entre elles. Des documents passent ainsi d'une carte de lecteur à une autre sans que personne ne s'en rende compte.

Pour les inventaires, le matériel employé est le même que celui qui sert à convertir les puces d'un format antivol à un autre (le passage d'une sonde qui émet des radio fréquences vers l'ensemble des puces supposées se trouver dans une zone). Ce système n'est pas satisfaisant car de nombreuses erreurs sont possibles. Certes, le temps

**nécessaire est sans doute raccourci grâce à la RFID, mais le temps de correction est plus long, car il faut parcourir les rayons, listing en main à la recherche des « oubliés » de la technologie. De plus, les inventaires n'ayant lieu que tous les 5 ans, au mieux et ne durant que quelques jours, cet argumentaire se trouve invalidé en ce qui concerne la RFID.**

## **. Vers de nouveaux services ou vers la fin du livre?**

**La RFID est supposée nous permettre d'introduire des nouveaux services pour les lecteurs, mais quels sont ils exactement ?**

**Le retour en tout lieu : Plutôt que d'obliger le lecteur à ramener l'ouvrage emprunté dans l'établissement où il l'a choisi, il peut le déposer dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. La Ville de Lyon opère de la sorte depuis longtemps. Seulement ce service ne nécessite en aucun cas la RFID. Le code-barres le permet et actuellement le logiciel de gestion des bibliothèques parisiennes « GEAC » est paramétré pour. Les documents rendus dans d'autres établissement sont indiqués « en transit » dans le système.**

**La relocalisation automatique des documents : les documents rendus passeraient dans le catalogue de la bibliothèque et lui appartiendraient pour un temps. Ce service ne requiert pas non plus l'usage de la RFID. Il dépend uniquement du système informatique (dit SIGB) qui détermine les règles de localisation.**

**A moins que ce système de prêt interbibliothèque soit une façon, à terme, pour nos concepteurs de réduire la masse globale des documents et par là même, la place du livre ?**

**Cette évolution serait possible en supprimant l'autonomie des établissements dans la constitution et la gestion de leurs fonds. Toutes les bibliothèques partageraient le même catalogue. Avantages : On a du prêt interbibliothèque sans ramener les documents à leur destination d'origine. On ne garde dans ce nouveau catalogue que ce qui sort globalement plus (pourquoi avoir une centaine de fois le même document, si n'y en a que vingt qui sortent en permanence ?) et on économise sur la masse globale des livres.**

**Inconvénients : Il n'y aurait plus la possibilité de développer une lecture de proximité et une grande partie du public s'en trouverait exclue ; la diversité des collections, quant à elle, se trouverait menacée.**

**Les automates de prêt : c'est l'argument massue développé par la Ville de Paris pour installer la RFID. Or, encore une fois, des automates de prêt existent déjà avec le système du code-barres et ce, depuis un petit moment. La RFID n'apporte absolument rien de plus.**

**Une meilleure interactivité** : Il serait possible, pour les lecteurs, d'obtenir des informations supplémentaires sur un document en le plaçant sur une machine équipée d'un lecteur RFID, grâce aux informations stockées dans la puce ! Non seulement c'est une mauvaise idée de stocker des données dans un support périssable (pilon, vol, dégradations de toutes sortes) mais c'est une erreur de penser que ce type de service se fait sans l'appui d'une base de données efficace.

## **La RFID contre le développement durable ?**

La gestion des déchets est aujourd'hui au cœur des questions environnementales et c'est une bonne chose que les bibliothèques intègrent cette problématique dans le traitement des documents. Malheureusement, les puces RFID ne sont pas un modèle en la matière. En plus des colles et des parties métalliques dont elles sont composées, certaines puces dites « actives » comportent une petite pile électrique dans leur circuit intégré.

Ce détail n'est pas anodin, il signifie que ces puces ont une durée de vie limitée (environ 5 ans). Il faut donc une identification de type code-barres pour assurer la pérennité du document dans les collections.

Dans ces conditions, il est hors de question de jeter ces puces sans prendre des précautions. Il est peut être temps de poser la question aux industriels : Sont-ils prêts à retraiter nos documents « pucés » ainsi que la loi l'oblige pour les fabriquant de piles et de batteries électriques. Quelle est la position de la Ville de Paris sur ce sujet. ? Elle, dont le maire a mis les questions environnementales au cœur de son programme de mandature ?

## **. Combien ça coûte ?**

Etant donné que les bibliothèques parisiennes collent des codes-barres sur leurs documents, puisque le système informatique ne permet pas d'encoder directement les puces avec un numéro d'exemplaire, le surcoût de l'équipement RFID n'est pas négligeable. Un moyen terme serait d'acheter des puces avec un code-barres imprimé dessus, diront certain. Non seulement ce n'est pas prévu dans le marché actuel, mais ce serait incompatible avec les documents composites (2 cd, 3 dvd, livres avec cartes ou plans, etc..). Garder uniquement le code-barres permet des économies non négligables en ces temps où les services publics voient leurs ressources diminuer.

## **. Ondes électromagnétiques et santé publique : la RFID soulève le même problème que la Wi-fi .**

Le système RFID émet des ondes électromagnétiques en permanence. Les puces, comme les platines de lecture, émettent des champs électromagnétiques pour récupérer les données qui se transmettent par radiofréquences. Déjà un nombre important d'agents de la médiathèque Marguerite Yourcenar (Paris 15<sup>ème</sup>) se plaint

de troubles divers (maux de tête, douleurs derrière la nuque, acouphènes, etc..) depuis l'installation de nouvelles platines de lecture. Est-ce à dire que les personnes atteintes d'hyper électrosensibilité seront désormais exclues de ce type d'établissement ? Aujourd'hui, les personnels de la médiathèque Yourcenar demandent le retrait de la RFID (cela n'aurait aucun impact sur le fonctionnement de cet établissement).

Cette problématique sera abordée lors du prochain Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

C'est dans cette instance que s'était tenu le débat sur les effets du Wifi sur la santé, et qu'avait été voté le maintien du débranchement des bornes Wifi (dites Hotspots) dans certaines bibliothèques parisiennes. Ce phénomène ne se limite pas qu'à Paris puisque des cas similaires sont repertoriés ailleurs en France et dans le monde.

Il est à craindre que le développement de la RFID rajoute à la pollution électromagnétique déjà importante, et dont on ne connaît pas encore l'impact en terme de santé publique pour les années à venir. A l'heure où ce phénomène fait débat dans la société, il est nécessaire de s'interroger également sur les effets de cette technologie.

En définitive, ce qui compte réellement dans le développement des services publics liés aux documents, c'est de constituer une base de données efficace, fiable, évolutive et ergonomique. C'est pourquoi il est essentiel de bien mesurer l'importance du système de gestion informatique, qui va de plus en plus être au cœur du fonctionnement des bibliothèques parisiennes.

Dans ces conditions, il semble urgent d'ouvrir un débat qui n'a jamais eu lieu dans les bibliothèques, sur le bien-fondé de l'utilisation en bibliothèque de la RFID.

**CGT : 3, rue du château d'eau 75003 Paris 01 44 52 77 05**

**Supap-FSU : 6, rue pierre ginier 75018 Paris 01 44 70 12 80 ou 82**

Ce texte est basé sur celui d'un bibliothécaire à la médiathèque Marguerite Yourcenar (Paris 15<sup>ème</sup>). Vous pouvez le retrouver dans son intégralité sur <http://dacsupap.over-blog.org>